




L'AJout Municipal



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

2873, rue Lafèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0

Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalite@saint-paulin.ca

www.saint-paulin.ca 



CONSEIL MUNICIPAL PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

Jeudi 11 août 2022
Mercredi 7 septembre 2022

SOMMAIRE

Mise à jour.....	3
Message du conseil.....	3
Tournoi de golf miniature.....	4
Party de guimauves.....	5
Hommage à Mme Guimond Brodeur.....	6
Séances du conseil.....	8
Écocentre.....	18
Avis public déneigement à OMH.....	18
Gyroscope, APHCM et Zumba.....	19
Club Joie de vivre.....	20
Collecte des déchets.....	22
Calendrier collecte déchets Sept et Oct..23	

Bonne lecture!

Louis-Maxim Toutant
Agent de projet et marketing
projet@ctcmaskinonge.org



819 840.0603



www.ctcmaskinonge.org

264, avenue St-Laurent C.P. 82
Louiseville, QC J5V 2L6

La Bibliothèque Municipale

Heures d'ouverture :

Mardi	17 h à 20 h
Samedi	9 h à 12 h

L'AJOUT Municipal

Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin
Août—Octobre—Décembre—Février—Avril—Juin

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 5 septembre 2022

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.



IMPORTANT

La Municipalité souhaite maintenir à jour vos données en place dans son système de communication à des fins municipales et paramunicipales.

Nous demandons votre collaboration en remplissant le formulaire suivant et en nous le retournant soit par la poste au 2873, rue Lafèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0, soit par télécopieur au 819 268-2890, soit par courriel à municipalite@saint-paulin.ca ou bien en personne au bureau municipal entre 10 h et 15 h les lundis, mardis, mercredis et vendredis, ou entre 10 h et 20 h les jeudis

Nom du propriétaire ou locataire : _____

Votre adresse postale : _____

Adresse courriel : _____

Numéro de téléphone : _____ cellulaire : _____

Je suis d'accord à ce que la Municipalité utilise mes données comme suit :

Strictement réservé à des fins municipales : courriel téléphone
cellulaire

Aussi pour une chaîne téléphonique, envoi regroupé, etc. :

Tous les autres besoins paramunicipaux, au sens large :

Signé ce _____, Votre signature : _____

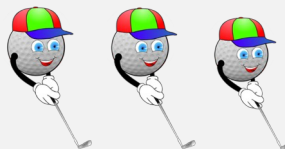
Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Votre conseil municipal tient à vous rappeler que le respect envers le personnel, les bénévoles, ainsi qu'avec les élus municipaux, doit rester en tout temps. Nous sommes conscients que nos décisions ne pourront pas plaire à tout le monde en même temps, mais sachez que nous les prenons dans l'intérêt de tous les citoyens. Veuillez prendre note qu'aucune menace ne sera tolérée, peu importe sa nature. La sûreté publique du Québec nous appuie dans cette direction.

Merci de votre collaboration habituelle,
Votre conseil municipal

Première édition du tournoi annuel de golf miniature créatif

de Saint-Paulin



Venez-vous amuser avec nous le 27 août prochain!

Avant le 19 août, si vous désirez créer un trou sur votre terrain, téléphonez au (819) 268-2026. Amusez-vous et créez un trou créatif et les joueurs devront réussir votre trou avec ce que vous leur donnerez comme balle et bâton. (Par exemple comme bâton, un râteau et comme balle, une balle de ping-pong, etc.).

Si vous n'avez pas de terrain, pas de problème. Il vous sera possible de créer votre trou sur un des terrains de la municipalité qui sera désigné à cet effet. Il y aura des trous à Saint-Paulin et au Poste (ancien Hunterstown).

Allez, laissez aller votre imagination et amusez-vous!

« Les golfeurs seront invités à voter pour le trou le plus créatif et en soirée, un trophée sera remis au gagnant »

Vous voulez jouer?

Parfait, venez en solitaire ou avec des amis. *Faites-vous un quatuor (foursome)!* Présentez-vous au Centre multiservice Réal-U.-Guimond à partir de 10 heures et l'on vous remettra une carte de pointage. On vous remettra une carte du parcours des trous et on vous offrira un service de transport pour vous déplacer au besoin, sur le territoire.

Le tournoi se terminera à 16 heures et sera suivi par d'autres activités.

En début de soirée, un souper sera servi au Centre multiservice Réal-U.-Guimond: 2 hot-dog avec fèves au lard au coût de 3 \$ si vous achetez votre billet avant le 27 août. Sinon, le coût sera de 5 \$. Vous pouvez vous procurer les billets à la municipalité, auprès des membres de l'O.T.J. ou auprès des conseillers municipaux.



De belles surprises vous sont réservées.

PARTY DE GUIMAUVES 2022

Plusieurs nouveautés cette année!

La programme détaillée sera disponible dès août 2022

Toutes personnes intéressées à participer à l'édition annuelle 2022
peuvent s'inscrire directement

via le site internet de la municipalité du 1^{er} au 31 août 2022

<https://saint-paulin.ca/>



Distribution des guimauves : Semaine du 1^{er} septembre



Cueillette des guimauves : Semaine du 1^{er} octobre



Nouveauté : - Invitation lancée à la population à participer à deux
œuvres collectives pour la décoration

La programmation complète sera disponible
prochainement sur le site Web et la page Facebook
Site : <https://saint-paulin.ca> Facebook : Municipalité de Saint-Paulin

Toute personne qui veut recevoir une guimauve pour la décorer peut s'inscrire sur le formulaire
suivant et venir le porter au bureau municipal.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Êtes-vous un résident : _____ Êtes-vous un organisme : _____

Hommage à Madame Monique Guimond



Notre centenaire

Centenaire, heureuse et en santé, Mme Monique Guimond Brodeur vit le jour le 21 août 1922. Fille d'Arthur Guimond et de Rosée Lessard, elle est la 3^{ème} des neuf enfants de la famille Guimond. Elle complète ses études chez les religieuses jusqu'à la 10^{ème} année de scolarité, ce qui n'était pas banal à cette époque. Sa mère tenait beaucoup à ce qu'elle soit instruite. Ce qui l'a, plus tard, poussée à faire de l'instruction, sa priorité auprès de ses enfants. Mariée à Bruno Brodeur le 29 juin 1946, neuf enfants naquirent de cette heureuse union.

Mme Brodeur se dit chanceuse d'avoir une bonne santé, de pouvoir jouir du plaisir d'être encore dans sa maison et d'avoir toujours son autonomie malgré son âge. Par mesure de sécurité, ses enfants lui font un appel chaque jour. Elle se sent bien entourée et les enfants se sentent rassurés.

Selon elle, il n'y a pas de recette miracle pour sa longévité. Avoir une bonne génétique est le premier point, de saines habitudes de vie et surtout se tenir toujours occupée, sont des facteurs qui sont très importants pour elle.

Elle ajoute que *l'on n'a surtout pas de contrôle sur ce qui peut arriver dans la vie.*

Mme Brodeur avoue que la vie l'a tenue à l'écart des grands malheurs, une grande partie de sa vie tant au niveau personnel que familial.

Elle a eu une enfance heureuse avec de bons parents, un époux formidable et aimant et 9 merveilleux enfants en bonne santé. Évidemment, le décès de son mari Bruno et de deux de ses enfants, Thérèse et Michel, fut pour elle une très grande épreuve. Ce qui l'a aidée à surmonter ces moments difficiles, c'est sa grande force de caractère et sa détermination : *C'est une battante.*

En 100 ans, elle a vécu beaucoup de changements : le peu de commodité des années 1900 à la modernité des années 2000, des guerres, des papes, des premiers ministres et de nouvelles inventions dont elle s'est vite accommodée.

Malgré tout ce vécu, Mme Brodeur demeure une femme éveillée et elle peut discuter de tous les sujets de l'actualité avec intérêt.

On souhaite donc, à Madame Monique, la santé, le bonheur et de rester encore longtemps une dame toujours aussi attachante.

LONGUE VIE MME BRODEUR!



M. Rodolphe Plourde a recueilli les propos de Mme Brodeur et la famille a autorisé cet article.



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er juin 2022

Administration générale

1. La séance est ouverte à 20 h 00, par monsieur le maire Claude Frappier, en présence de tous les conseillers Claire Boucher, Jacques Frappier, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. Le public se compose de trois (3) personnes.
2. L'ordre du jour a été adopté l'unanimité.
3. Suite à l'élection partielle du 26 juin 2022, madame Christiane Leblond a été élue par acclamation au poste de conseiller au siège # 3.
4. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2022, a été adopté.
5. Le procès-verbal de la séance d'ajournement du 16 mai 2022, a été adopté.
6. La correspondance reçue a été déposée.
7. Les comptes courants ont été déposés, et le paiement de ceux-ci a été ratifié ou autorisé à l'unanimité.
8. Monsieur Belmokaddem demande de lui accorder des droits sur les terrains qu'il veut acquérir; la municipalité ne peut acquiescer à sa demande pour des raisons d'équité envers les autres contribuables.
9. Un article de sensibilisation sur le respect envers le personnel municipal, les bénévoles et les élus paraîtra dans l'AJout municipal.

Sécurité publique

10. Il a été résolu à l'unanimité de facturer la Régie des Incendies de 5% des dépenses admissibles pour la période de juin à décembre 2021 pour les services rendus par notre municipalité.
11. Une inspection de bâtiments municipaux a été faite par la Régie des services de sécurité incendie. Des mesures seront prises afin d'apporter les correctifs demandés.
12. Une communication de la Régie des services de sécurité incendie nous annonce des visites à domicile. On demandera de préciser le ou les secteurs visés et la période de la visite.

Transport

13. Monsieur Patrice Bédard chargé de projets pour l'entrepreneur Marcel Guimond et Fils inc, demande à la municipalité une compensation pour l'augmentation excessive du prix de l'essence. Il a été adopté à l'unanimité d'informer monsieur Patrice Bédard que la municipalité ne peut acquiescer à sa demande.
14. Quatre laboratoires ont été sollicités concernant le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection du chemin du Grand-Rang. Une seule offre a été reçue, soit EXP, Trois-Rivières.
15. Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de l'entreprise EXP, Trois-Rivières pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection du chemin du Grand-Rang. Les travaux sont évalués à environ 11 996\$ excluant les taxes.
16. Il est résolu unanimement d'octroyer à Pavage Gravel inc. Louiseville, le mandat d'effectuer des réparations du pavage à différents endroits. Le prix total pour effectuer les réparations s'élève à 12 400.00\$, taxes applicables en sus. Les réfections suivantes seront effectuées : 3061 Laflèche, coin Damphousse et Laflèche, coin Allard et coin rue Brodeur.
17. Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, nous informe qu'il accorde à notre municipalité, une aide financière maximale de 2 241 525\$ pour la réfection du chemin du Bout-du-Monde.
18. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de participer au programme d'aide à la voirie locale.
19. Dans le cadre du projet de réfection du chemin du Bout-du-Monde, il a été décidé à l'unanimité de demander au ministère des Transports d'adapter l'échéancier de réalisation pour obtenir les meilleurs prix possibles le plus rapidement.
20. Il est résolu unanimement d'autoriser l'achat de panneaux de signalisation et des accessoires chez *Spectralite / Signo plus*, Trois-Rivières au montant de 3 474.76\$, taxes applicables en sus.
21. Dépôt de lettres : une première sur l'approbation par la Direction générale Mauricie-Centre-du-Québec, du règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils. L'autre venant du ministre des Transports accordant une aide financière à la municipalité de maximum 126 882\$ dans le cadre du Volet Entretien.

Hygiène du Milieu

22. Suite à des modifications qui doivent être apportés à l'Écocentre pour les branches et l'ajout d'un conteneur, il a été résolu unanimement de demander à Argus Environnement inc. de préparer au nom de la municipalité les Déclarations de conformité nécessaires et de les transmettre au Ministère de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques.
23. A partir du 1er janvier 2023, l'entrepreneur responsable des ordures/déchets ne ramassera seulement que les bacs roulants d'une capacité de 360 millilitres d'une couleur autre que bleu (Noir, gris, vert,...).
24. Remerciements sincères aux contribuables qui ont participé au *Défi pissenlits 2022* par les membres du Conseil municipal.
25. Rappel aux contribuables sur la façon de placer leurs bacs roulants en bordure de la rue pour faciliter la collecte.

Santé et bien-être des citoyens

26. Le projet de repeindre le clocher de l'église et des deux corniches est reporté à cause des coûts.
27. Il a été résolu unanimement d'informer la Corporation de développement socio-culturel que la municipalité autorise les travaux demandés au niveau de l'éclairage et accepte contribuer selon un pourcentage de 50%, soit de 655.58\$ avant les taxes applicables.
28. Le conseil a autorisé l'abattage de quatre (4) arbres matures sur le terrain de l'ancien presbytère. Une partie des souches et une partie du tronc serviront à la réalisation d'œuvres sculpturales par des artistes.
29. Il a été résolu unanimement de procéder à une demande d'offre publique pour la récupération du bois laissé sur le terrain après l'abattage des arbres.

Aménagement, urbanisme et zonage

30. Le Comité consultatif d'urbanisme demande aux membres du Conseil, s'ils veulent prendre une décision sur la location à court terme des résidences (AirBnB) et s'ils veulent adopter un règlement relatif à la location à court terme des résidences principales.
31. Il est résolu unanimement, suite à la demande de la MRC concernant le règlement sur l'abattage des arbres, de maintenir le statu quo et que l'application du règlement continue d'être faite par la municipalité avec le soutien de la municipalité.

Loisirs et culture

32. Il est résolu unanimement de procéder à une demande de soumission publique pour le déneigement du Centre multiservice Réal-U.-Guimond selon le même devis que l'an passé pour 1 saison, 2 ou 3 saisons.
33. Il est résolu unanimement qu'un budget de 500\$ soit alloué, pour la confection de deux (2) guimauves, au nom de la municipalité, si les élus et/ou conjoints sont intéressés ou si les employés municipaux sont intéressés.
34. Madame Annie Bellemare a été nommée pour vérifier auprès des responsables des Journées de la culture, si la municipalité pourrait participer aux journées les 30 septembre, 1er octobre et 2 octobre par la planification d'activités, répondant aux critères.
35. Il est résolu unanimement que la municipalité de Saint-Paulin autorise que le nom donné à l'activité du 27 août soit soumis pour un record Guinness, comme étant le nom le plus long donné à une activité culturelle.

Autres sujets

36. Trois (3) personnes se sont adressées au conseil :
 - M. Jacques Picotte voulait connaître les dimensions et l'évaluation d'un terrain du rang Beauvallon. *Il devra s'adresser au bureau municipal.*
 - M. Michel Péloquin souligne la problématique du fossé en face de sa propriété qui provoque des inondations sur son terrain. *Des vérifications seront faites sur les lieux.*
 - M. Michel Péloquin demande le nom de l'activité culturelle.
37. Par vote unanime, la séance est levée.

Séance extraordinaire du 13 juin 2022

1. La séance est ouverte à 20 h 00, par monsieur le maire Claude Frappier, en présence de tous les conseillers Claire Boucher, Jacques Frappier, Christiane Leblond, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. Le public se compose de trois (3) personnes.
2. La séance a été convoquée par monsieur le maire Claude Frappier.
3. La séance s'est tenue en présence des administrateurs de l'O.T.J. St-Paulin inc.
4. L'ordre du jour a été adopté, mais chacun des membres du conseil a renoncé à l'avis de convocation.

5. Pour l'activité : Party des Guimauves, l'O.T.J. dépose des demandes à la municipalité afin d'apporter des modifications et/ou d'effectuer des travaux à l'intérieur de l'église. Il est résolu unanimement par le conseil, d'apporter les modifications suivantes : la moitié des bancs de la nef sera enlevée, l'amélioration du système électrique à l'arrière de l'église sera réalisée. Pour ce qui est des demandes d'aménager un bloc sanitaire et une cuisinette à l'arrière de l'église, le conseil a déjà adressée une demande à un architecte pour s'assurer que l'église réponde aux normes.
6. Pour ce qui est des aménagements décoratifs, sur les murs extérieurs et/ou au clocher de l'église, le Comité directeur devra soumettre son concept au conseil municipal pour lui permettre de se prononcer.
7. Il a été résolu d'autoriser la plantation de quatre (4) arbres d'un diamètre d'au moins 2 pouces, de la même essence des arbres abattus, sur le terrain du presbytère.
8. Aucune décision n'a été prise concernant les dossiers du chemin du Grand-Rang et du chemin du Bout-du-Monde.
9. M. Marc-André Lessard a demandé si la municipalité avait encore l'intention de rendre une partie de la rue Damphousse, entièrement piétonnière. *Aucune décision n'a été prise.*
10. Par vote unanime, la séance été levée.

Séance ordinaire du 5 juillet 2022

Administration générale

1. La séance est ouverte à 20 h 00, par monsieur le maire Claude Frappier, en présence des conseillers Claire Boucher, Jacques Frappier, Christiane Leblond, Nicholas Lalonde et Annie Bellemare. Le conseiller Mario Lessard a motivé son absence. Le public se compose de deux (2) personnes.
2. L'ordre du jour a été adopté l'unanimité.
3. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2022, a été adopté à l'unanimité.
4. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2022, a été adopté à l'unanimité.
5. La correspondance reçue a été déposée.

6. Les comptes courants ont été déposés, et le paiement de ceux-ci a été autorisé à l'unanimité.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE pour un emprunt par billets en date du 12 juillet 2022 au montant de 1 328 900 \$ pour le refinancement de deux règlements d'emprunt.
8. Suite à son élection du 26 juin 2022, Mme Christiane Leblond a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires. Elle a transmis au greffier -trésorier la liste des personnes qui lui ont fait des dons, en vue de favoriser son élection d'une somme de plus de 50\$. Elle suivra la formation obligatoire. Daniel Jalbert, a été mandaté pour photographier, la nouvelle élue et une photographie de groupe du conseil municipal.
9. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin signifie à la FQM, son intérêt de participer aux activités prévues en 2022 et 2023 sur la gestion des actifs et s'engage à collaborer aux différentes étapes.
10. Il a été résolu à l'unanimité de permettre à Mme Roxanne Fallon et M. François Guillemette de rehausser leur terrain en respectant les normes environnementales avant la signature du contrat de vente.
11. Suite à la demande d'achat d'un terrain par M. Jésaï Auclair, il a été résolu à l'unanimité de ne pas vendre le terrain demandé car la municipalité veut le conserver pour ses besoins futurs.
12. Il a été résolu unanimement d'autoriser la direction municipale à négocier l'achat d'un téléphone cellulaire.
13. Une entente a été signée avec Mme Cindy Langevin et M. Stéphane Guitard pour l'acquisition de terrains.
14. La tournée du président de l'Union des municipalités se poursuit. Il sera à Shawinigan le 31 août 2022.
15. Le Journal de Montréal et Le Journal de Québec fera paraître un cahier spécial intitulé *Les municipalités du Québec*, le 17 septembre 2022.

Sécurité publique

16. La Régie des services de sécurité incendie de la MRC de Maskinongé a fait parvenir plusieurs documents administratifs aux membres du conseil municipal.

Transport

17. Dans le dossier de réfection du chemin du Bout-Du-Monde, la Commission de protection agricole du Québec a autorisé l'utilisation de parcelles de terrain à des autres que pour l'agriculture. Les parcelles appartiennent à Ferme Fran-Claud inc. ou à Mme Pierrette Baribeau. Les démarches de réalisation du projet sont en cours, Monsieur Denis Lahaie, arpenteur-géomètre et Me Pierre Brodeur, notaire ont été mandatés.

Hygiène du Milieu

18. Il a été résolu à l'unanimité d'octroyer à *EBI Envirotach inc.*, Crabtree, le contrat de nettoyer une conduite d'égout et d'inspecter ladite conduite avec une caméra tractée. La soumission est de 3 308.15\$.
19. Il a été résolu à l'unanimité d'acquérir *d'Excelpro Automation* de Trois-Rivières, un interrupteur de pression pour le réservoir rue Brodeur au montant de 624.42\$.
20. Il a été résolu à l'unanimité de demander à la MRC de Maskinongé de confirmer par résolution que sa position est la même que celle énoncée par son gestionnaire régional des cours d'eau, sur la localisation des cours d'eau.
21. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser M. le maire Claude Frappier à signer le Plan directeur de l'eau de la zone du Loup-Yamachiche préparé par l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche.
22. Nicolas Chapotard, Gestionnaire régional des cours d'eau à la MRC de Maskinongé a déposé son rapport concernant l'étude sur les lits d'écoulement dans le secteur du Canton de la Rivière.
23. Pier-Olivier Gagnon, Coordonnateur Service des communications, à la MRC de Maskinongé, communication concernant le projet d'implantation du bac brun dans l'ensemble des municipalités de la Régie.
24. Un conteneur pour la récupération du verre a été installé sur le terrain du Marché Tradition.

Santé et bien-être des citoyens

25. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.
26. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la révision budgétaire 2022, approuvée par la Société d'habitation du Québec, datée du 27 juin 2022, pour l'Office municipal d'habitation Anna-Milot.

27. Trois (3) soumissions ont été reçues concernant la récupération du bois des quatre (4) gros arbres feuillus abattus sur le terrain de l'ancien presbytère : M. Donald Lampron, M. René Elliott et Mme Pauline Renière. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre (la plus avantageuse) reçue de Mme Renière au montant de 1 510\$ taxes incluses.
28. Il a été résolu à l'unanimité d'enlever onze (11) rangées de bancs dans l'église qui seront à vendre au coût de 100\$ taxes applicables en sus pour un banc d'église double et 50\$ taxes applicables en sus pour un banc d'église simple.
29. Mme Marjelaïne Labonne, directrice du *Centre l'Étape du bassin de Maskinongé inc.* informe les membres du conseil sur la mission et les services offerts par l'organisme.
30. Une vaccination contre la COVID-19 aura lieu le 8 juillet 2022 au Centre multiservice Réal-U.-Guimond.
31. Mme Éloïse Chamberland, responsable des récoltes, pour Maski Récolte demande à la municipalité de pouvoir mettre en place des points de chutes où les citoyens pourraient aller porter les surplus de potager. Les surplus de potager pourraient être offerts à la Maison de l'Abondance.

Aménagement, urbanisme et zonage

32. Le Service d'aménagement de la MRC de Maskinongé veut rencontrer les municipalités pour mieux définir les périmètres urbains et estimer les besoins futurs en espace. Les membres du conseil demandent que lors de la rencontre s'ajoutent le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin et le Comité industriel de Saint-Paulin inc.

Loisirs et culture

33. Il est résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission de *Climatisation Bélanger, Trois-Rivières* pour l'installation de pompes à chaleur au Centre multiservice Réal-U.-Guimond au coût de 74 722\$ incluant les taxes.
34. Il est résolu à l'unanimité d'informer l'O.T.J. St-Paulin inc. que la Municipalité est favorable à la tenue de l'édition 2022 de l'activité *Le Party de Guimauves Géantes* et qu'elle autorise la fermeture à la circulation de la rue Laflèche entre la rue Lottinville et la rue Matteau. Une demande sera présentée au ministère des Transports pour approbation.

35. Il est résolu à l'unanimité d'informer l'O.T.J. St-Paulin inc. que la Municipalité autorise qu'une partie de la rue Damphouse (partie comprise entre la deuxième entrée du Centre et la rue Matteau) soit fermée à la circulation lors de la tenue de l'activité du 27 août 2022.
36. Il est résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière à la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin inc. au montant de 2300\$ (1 500\$ pour les opérations et 800\$ pour le loyer).
37. La prochaine assemblée de l'O.T.J. St-Paulin inc. se tiendra mardi le 19 juillet 2022 à 19h.

Autres sujets

38. Mme Diane Arsenault, au nom de la ferme André Grenier et Fils inc. a déposé une lettre, le 5 juillet, au bureau municipal par laquelle elle remercie les membres du conseil municipal et les personnes qui effectuent la réfection majeure sur le chemin du Grand-Rang.
39. Des souhaits sont adressés à monsieur le maire, Claude Frappier pour son anniversaire de naissance, le 5 juillet.
37. Par vote unanime, la séance est levée.

Séance extraordinaire du 12 juillet 2022

1. La séance est ouverte à 20 h 00, par monsieur le maire Claude Frappier, en présence de tous les conseillers Claire Boucher, Jacques Frappier, Christiane Leblond, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard.
2. La séance extraordinaire a été convoquée par monsieur le greffier-trésorier Ghislain Lemay.
3. L'ordre du jour a été adopté, les membres du conseil ne renoncent pas à l'avis de convocation.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver le paiement # 1 à *Marcel Guimond et Fils inc.* de Saint-Adelphe concernant les travaux de réfection du chemin du Grand-Rang au montant de 920 633.92\$.
5. Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer un emprunt temporaire dans le cadre de la réfection du chemin du Bout-du-Monde au montant de 2 787 082\$.

6. Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer un emprunt temporaire dans le cadre de la réfection du Grand-Rang au montant de 2 413 233\$ (dont 900 000\$ financement permanent).
7. Il est résolu à l'unanimité de répondre au courriel de Mme Laurence Requilé concernant la coupe d'arbres, le fauchage des herbes des fossés et les arbres abattus sur le terrain de l'ancien presbytère. Le conseil municipal partage sa préoccupation des questions environnementales.
8. Il est résolu à l'unanimité, après avoir pris connaissance de la nouvelle estimation des coûts pour l'aménagement d'un sentier intergénérationnel dans le Parc du Petit Galet de continuer la réalisation de ce projet au coût de 251 553.83\$ taxes incluses. Le projet est financé en partie par le programme PRIMADA et en partie par la municipalité.
9. Il est résolu à l'unanimité d'acheter une armoire pour produits inflammables au prix de 3 941.55, taxes applicables en sus pour le garage municipal.
10. Il n'y a aucune personne dans l'assistance à cette séance.
11. Par vote unanime, la séance est levée.



Bonnes Vacances!



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

Certaines matières seront acceptées à l'Écocentre en payant des frais de dix dollars (10\$) par voyage :

➤ Toutes les matières dans la catégorie encombrants*.

** De façon non limitative, on parle de tout matériel et/ou tous matériaux, que seront redirigés directement à un site d'enfouissement comme des fauteuil, des divans, des meubles, des matelas, des miroirs, de la laine minérale, des fenêtres, gypse, bain, toilette, douche, etc.*



OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION ANNA-MILOT (DÉNEIGEMENT AUX IMMEUBLES DE SAINT-PAULIN)

APPEL D'OFFRES PUBLICS

La présente est pour vous informer que toute personne intéressée à soumettre une soumission pour le déneigement aux immeubles du HLM à Saint-Paulin, peut se procurer le devis pour soumissionner, au bureau de l'Office, 2873, rue Lafèche, Saint-Paulin, les mardis, mercredis et jeudis, entre 8h00 et 12h00 et de 12h30 à 15h30.

Note : Les soumissions devront être déposées, au bureau de l'Office, **avant 12H00 (midi) le 13 septembre 2022.**

Danielle D. Villemure

(819) 268-2727



Association pour les parents et les membres de l'entourage de la personne atteinte d'un trouble de santé mentale. (Trouble bipolaire, Trouble obsessionnel-compulsif (TOC), Trouble de personnalité limite (TPL), Schizophrénie, Dépression, Trouble majeur diagnostiqué ou non.)

Nos services :

- Activités d'information sur diverses problématiques ;
- Groupe d'entraide ;
- Services jeunesse ;
- Centre de documentation ;
- Intervention psychosociale ;
- Répit-dépannage ;
- Conférences et témoignages.

**Un de vos proches souffre d'un problème de santé mentale? Nous pouvons vous aider.
Communiquez avec un membre de l'équipe au 819 228-2858.**

Nous sommes ouverts tout l'été!



Depuis 1978

**ASSOCIATION DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU COMTÉ DE
MASKINONGÉ INC.**

Le regard des autres

Comme toutes personnes, la personne handicapée a besoin de se sentir vivante, d'être aimée et reconnue comme une personne à part entière.

Lorsque suite à une maladie ou un accident, une personne devient handicapée, il s'ensuit une longue période d'adaptation et de réadaptation du point de vue physique et mentale. L'important est de se sentir bien entourée et supportée par ses proches et les intervenants du milieu. Cela prendra plusieurs semaines ou mois, voire même quelques années avant de retrouver son autonomie, de retrouver une vie «normale» et de retrouver l'estime de soi.

La personne handicapée finit par accepter sa situation et vivre avec son handicap, au quotidien. Cette assurance sera souvent mise à l'épreuve. Certains commentaires ou attitudes peuvent blesser profondément la personne. Donc, on peut dire qu'une personne handicapée est une personne qui se doit d'être forte, solide et courageuse afin d'affronter son quotidien.

Lorsqu'à l'avenir vous croirez des personnes différentes, n'hésitez pas à les saluer, leur parler, les aider aux besoins. Votre compréhension en est la base.

Vous avez des questions ? Il nous fera plaisir de vous répondre. Vous contribuerez ainsi à faire tomber les tabous et aider à leur intégration sociale.

L'équipe de l'APHCM vous dit un gros MERCI à vous tous ! 819 228-9228



ZUMBA
FITNESS

LUNDI SOIR DE 19 H À 20 H 10

**Cours de Zumba et pound
Cours de cardio-musculation**

A partir du 19 septembre 2022 / Session de 13 cours

Centre Multiservice Réal-U.-Guimond

Karine Dufresne, Instructrice certifiée

819-609-0620

L'AJOUT MUNICIPAL p. 19



CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

par Camil Pelletier,
secrétaire

L'invitation vous est lancée de devenir membre du *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*. Le coût de la carte pour le membre régulier est de 25\$ par année ou 45\$ pour deux ans. Cette carte est renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion. Une carte en règle vous donne droit à un **souper gratuit** le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club.

Les membres d'autres clubs peuvent se procurer une **carte Accès-Plus**, délivrée par le *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*, au coût de 15\$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière. Pour toute question et/ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter **Madame Lise Duhaime** au 819 268-5363 ou **Madame Marie-Claire Picotte** au 819 268-2165.

Prendre note des dates importantes suivantes :

- 29 août – Tournoi de pétanque près du centre Guimond
- 13 septembre – Premier souper mensuel de la nouvelle saison
- 17 septembre – Spectacle PLACE AUX AINÉS (Salle Thompson)
- 18 septembre – Assemblée générale annuelle (venez nombreux, il s'agit de **VOTRE** club).
- 11 octobre – Souper mensuel
- 20 octobre – Tournoi de baseball poche

CAPSULE HISTORIQUE

Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1975:

- Présidente : **Madame Marie-Rose Bastien**
- Vice-Président : **Monsieur Germain Allard**
- Secrétaire : **Madame Marie-Ange Bergeron**
- Trésorier : **Monsieur Irénée Bergeron**
- Administrateur : **Monsieur Joseph Boucher**
- Administrateur : **Monsieur Louis-Georges Lafrenière**
- Administratrice : **Madame Monique Lavallée**

DATE IMPORTANTE À INSCRIRE À VOTRE CALENDRIER : Le 18 septembre, vous êtes toutes et tous convoqués au Centre multiservice Réal-U.-Guimond à 10h00 AM, à l'occasion d'un brunch pour l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) de votre Club Fadoq. À cette occasion vous aurez à vous prononcer sur le nouveau règlement du club ainsi que du rapport annuel et financier du club avant de procéder à l'élection de votre nouveau conseil d'administration. Nous vous demandons de communiquer au 819 268-5363 ou 819 268-2165 au plus tard le 11 septembre pour confirmer votre présence. **Faites-vous un devoir d'être présent à cette occasion. Par votre présence, vous assurez la démocratie du club.**

Voici le lien pour consulter la conférence présentée le 16 juin par la Caisse Populaire de l'Ouest de la Mauricie : **Conférence sur la prévention de la fraude.**
https://www.desjardins.com/particuliers/projets-evenements/retraite/je-profite/exploitation-financiere/index.jsp?utm_campaign=vanity-url&utm_medium=vanity&utm_source=desjardins&utm_term=/exploitation-financiere/index.jsp#onglet-utiliser

Des ressources de la Caisse sont aussi disponibles au www.desjardins.com/exploitation-financiere

La FADOQ région-Mauricie planifie de mettre sur pied des formations en informatique pour les membres : Internet, tablettes, téléphones mobiles, réseaux sociaux, Excel, World... Restez à l'écoute, nous vous ferons suivre les informations dès que possible.

BONNE FÊTE A TOI MEMBRE DU CLUB JOIE DE VIVRE DE SAINT-PAULIN!

Fêtes en août (partie omise)

19 Diane Turcotte-Rivard
 19 Yvonne Gélinas
 20 Hélène Dupuis-Brodeur
 22 Francine Levasseur
 23 Mario Dion
 28 Gabriel Sicotte
 29 Rénaud Coulombe
 30 Marc-Henri Plante
 31 Suzanne Bellemare

FÊTES EN SEPTEMBRE

01 Hélène Levasseur
 08 Gaston Lemay
 10 Jules Langlois
 12 Nicole Beauchemin
 13 Jacques Chevalier
 15 Jean Michaud
 17 France Blanchard
 17 Léo Duhaime
 18 Raymond Gélinas
 21 Monique Baribeau
 22 Yvon Levasseur
 22 Lise Béland-Poulin
 27 Chantal Archambault
 28 Claude Descôteaux

Fêtes en octobre

01 Yvon Rivard
 02 Line Brodeur
 02 Lise Auger
 03 Ginette Lessard (Louiseville)
 03 Benoit Leblanc

Fêtes octobre...

04 Lise Lavallée
 06 Claire Lessard
 06 Hélène Diamond.-Frappier
 06 Jean-Guy Dupuis
 08 Adèle Damphousse
 08 Claude Lacerte
 09 Francine Giguère
 14 Pierrette Roy
 14 Lise Bertrand
 14 Johanne Brodeur
 15 Marcel Sylvestre
 16 Roger Lessard
 16 Thérèse Plante
 19 Roland Pelletier
 20 Parade Brodeur
 20 Jules Picotte
 20 Marie-Laure Elliott
 20 Gaétan Pellerin
 21 Lise Juneau
 21 Diane Lessard
 22 René Frappier
 23 Jacqueline Grenier
 23 Lucie Arsenault
 24 Louis Turner
 26 Élise Lessard
 26 Hélène Roy
 29 Benoit Paquin
 29 Suzanne Guimond

Nouveaux membres

Chantale Archambault
 Rolande Beaulieu
 Sonia Chevalier
 Ghislaine Pratte
 Françoise Renière
 Sylvain Chrétien
 Réjean De Champlain
 Claude Lacerte
 Louise Beaupré
 Serge Renaud
 Normand Lesage
 Marc-André Lessard
 René Malboeuf
 Benoit Paquin
 Rodolphe Plourde
 Louis Turner
 Fernand Rivard
 Diane Turcotte-Rivard
 Marcel Sylvestre
 Steve Gagnon
 Léo Duhaime
 Marcelle Saucier
 Lisette Leblanc-Landry
 Suzanne Arsenault
 Claire Béland
 Jacqueline Croisetière
 Doris Dupuis /Maskinongé
 Céline Castonguay



ATTENTION ! COLLECTE DES DÉCHETS JANVIER 2023
Seul contenant accepté

Choisir son bac à ordures :

La couleur doit être verte, noire ou grise ;

Couleur interdite : bleue ;*

Capacité de 360 litres ;

Le bac devra avoir deux (2) roues de 300 millimètres, composées d'un pneu plein en plastique avec moyeu et jante en plastique (HDPE) et de façon à ce que la roue et l'essieu soient verrouillés avec des goupilles résistantes ; *

L'essieu du bac est en acier plein sur toute sa longueur et traité contre la corrosion ; *

Le bac doit être muni d'une prise de levée européenne ; *

Le couvercle du bac doit être retenu avec au moins deux (2) points d'attaches ; *

Toutes les arrêtes du bac devront être parfaitement arrondies pour prévenir tout danger ; *

Résistance thermique de - 34 à 40 degrés Celsius ; *









Résistant aux rayons U.V. et aux produits chimiques domestiques ; *

Le bac doit avoir une protection contre l'usure à la base.









Calendrier des collectes

SEPTEMBRE 2022

Dim.	Lun.	Mar.	Merc.	Jeu.	Ven.	Sam
				1	2	3
4	5	 6	7	8	 9	 10
11	12	 13	14	15	16	17
18	19	 20	21	22	 23	 24
25	26	 27	28	29	30	

OCTOBRE 2022

Dim.	Lun.	Mar.	Merc.	Jeu.	Ven.	Sam
						1
2	3	4	5	6	 7	 8
9	10	 11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	 21	<u>22</u> 
23	24	 25	26	27	28	29
30	31	Le 22 octobre sera la dernière fois de l'année. On se revoit au printemps.				

Un tremplin pour votre projet d'entreprise



Bénéficiez des avantages du financement participatif
grâce à La Ruche soutenue par Desjardins
Soumettez votre projet à laruchequebec.com!



La Ruche



Desjardins